



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Pour info: Valerie Proumen
E-mail: valerie.proumen@mi-is.be
Tél : 02 508 86 98 Fax : 02 509 85 58

**A Mesdames les Présidentes et à
Messieurs les Présidents des centres
publics d'action sociale**

Service	vos références	vos références	vos références	date	annexe(s)
Avis juridique et support à la politique	vos références	vos références	vos références	mardi 8 janvier 2008	

**Circulaire concernant l'allocation de chauffage : indexation des seuils
d'intervention à partir du 1^{er} janvier 2008**

Suite à l'indexation des prestations sociales au 1^{er} janvier 2008, il y a également lieu d'indexer les montants suivants en matière d'allocations de chauffage.

En l'espèce, à partir du 1^{er} janvier 2008, le montant annuel brut imposable du ménage ne doit pas être supérieur à € 13.782,42 majorés de € 2.551,49 par personne à charge.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'intégration sociale,
Le président

Signé

J.VAN GEERTSOM